cerfa

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) MR PIERRE REVELON

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence :

Emplacement (2) : LA MARCOTTE

CAVES HOTEL DEVILLE 39600 ARBOIS

à partir du **10/12/2024** au **10/12/2024** entre 16:00 h. et 21:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 03/12/2024 Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté SB-24- 357

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;
Vu les articles L.3334-2et L.3352-5 du Code de la santé publique;
Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

M. (1) MR PIERRE REVELON

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

Emplacement (2) : LA MARCOTTE

CAVES HOTEL DEVILLE 39600 ARBOIS

à partir du **10/12/2024** à 16:00 au **10/12/2024** à 21:00

à l'occasion de (3) MANIFESTATION

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS le 03/12/2024

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

MAIRIE D'ARBOIS (JURA)

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.